

**Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances – Budget 2017**

**Présenté par :  
la Calgary Chamber of Voluntary Organizations (CCVO)**

Personne-ressource : Katherine van Kooy, présidente et chef de la direction  
403-261-6655 [kvk@calgarycvo.org](mailto:kvk@calgarycvo.org)  
1175, 105 – 12<sup>e</sup> Avenue S.-E. Calgary (Alberta) T2G 1A1

29 juillet 2016

## INTRODUCTION

La Calgary Chamber of Voluntary Organizations (CCVO) est heureuse de présenter ce mémoire au sujet du budget 2017.

Les 170 000 organismes sans but lucratif et organismes de bienfaisance du Canada jouent une multitude de rôles dans nos collectivités, contribuant directement et indirectement à la croissance économique du Canada. Le secteur des organismes sans but lucratif et de bienfaisance emploie quelque deux millions de Canadiens; appuie la pleine participation dans la population active par des services de règlement, des programmes de formation en ALS, la mise à niveau des compétences professionnelles et des programmes de soins destinés aux enfants et aux aînés; améliore la culture et l'engagement communautaire; offre des programmes de santé et de loisirs; joue le rôle d'intendant de l'environnement naturel.

Les effets d'un contexte démographique et économique mouvant ont commencé à agir sur l'économie canadienne, y compris sur le secteur sans but lucratif. À mesure que les baby-boomers partent à la retraite et que la population vieillit, les organismes sans but lucratif ont de la difficulté à faire face aux pressions qui s'exercent sur le marché du travail, car les services et les programmes qu'ils offrent sont de plus en plus demandés. Ils peuvent aussi bénéficier des retraités qui cherchent à faire du bénévolat en exploitant leurs compétences pour redonner à leur collectivité de nouvelles façons. La capacité du secteur de s'adapter à ce nouveau contexte passera obligatoirement par un partenariat plus solide avec le gouvernement fédéral.

## RÉFORME DU FINANCEMENT

Les programmes fédéraux de subventions et de contributions jouent un rôle essentiel dans l'expansion de l'économie et l'édification d'un Canada en santé et dynamique. Il est dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens d'assurer l'efficacité des processus de demande et d'octroi de subventions afin qu'on puisse injecter le maximum du financement fédéral dans les programmes et les services destinés à la population canadienne.

La CCVO se réjouit des réformes mises en œuvre récemment par le ministère du Patrimoine canadien, qui visent à accélérer le processus de demande et d'octroi de subventions, à accroître la transparence et à fournir un financement pluriannuel. Nous sommes optimistes et croyons que les changements survenus dans ce Ministère indiquent un virage vers une efficacité et une transparence plus grandes en ce qui concerne les subventions et contributions dans tous les ministères.

Ces réformes concordent avec les recommandations présentées dans le document intitulé *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs – Rapport du groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral*, rapport commandé par l'honorable John Baird en 2006. Le groupe d'experts a fondé ses recommandations sur des consultations, des mémoires et des rencontres en personne avec plus de 1 000 organismes bénéficiaires.

L'intention annoncée d'accroître le nombre d'ententes pluriannuelles, dont on ne saurait exagérer l'importance, encourage particulièrement la CCVO. Les engagements financiers à long terme assurent aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance une stabilité et une certitude qui leur permettent de consacrer davantage de temps et de ressources aux services et aux programmes.

Nous approuvons donc la recommandation d'Imagine Canada, soit que tous les ministères fédéraux adoptent ces réformes des subventions et contributions afin d'accroître la transparence et l'efficacité.

Recommandation 1 : Adoption dans tout le gouvernement des réformes de l'administration des subventions et contributions annoncées récemment par le ministère du Patrimoine canadien.

### DONNÉES SUR LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

La disponibilité de l'information sur la nature et la composition du secteur des organismes sans but lucratif et de bienfaisance et sur leur effectif a toujours posé un défi. Il y a certes eu des initiatives encourageantes comme l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles (2003), le Conseil RH pour le secteur communautaire et le Compte satellite des institutions sans but lucratif de Statistique Canada, mais le manque de financement et de volonté politique a entraîné l'érosion de ces programmes. De plus, en 2013, le gouvernement précédent a annulé le Programme des conseils sectoriels et a plutôt choisi d'accorder la priorité à des « secteurs clés de l'économie » dans le cadre du Programme d'initiatives sectorielles. Le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif n'en faisait pas partie, ce qui est regrettable. La grave pénurie de données qui sévit actuellement empêche un secteur représentant 8,1 % du PIB du Canada de prendre des décisions éclairées, d'entreprendre une planification stratégique efficace et de garantir la viabilité des programmes et des services du secteur.

Étant donné l'importance du secteur pour l'économie et les communautés du Canada, **nous avons besoin d'avoir un accès continu à des données particulières au secteur sans but lucratif et à son effectif, et comparables à celles qui existent sur d'autres secteurs de l'économie. Il faut recueillir des données sur le secteur sans but lucratif ou les tirer de sources d'information existantes pour qu'elles deviennent un élément établi des systèmes fédéraux de collecte de données.** Les programmes ponctuels lancés seulement pour être annulés par la suite sont inefficaces. **La collecte de ces données à l'échelon fédéral créera une assise nationale qui servira à la comparabilité et à l'uniformité d'un bout à l'autre du Canada.**

Recommandation 2 : Que le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif ait accès aux mêmes données fiables et uniformes que d'autres secteurs.

### FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser plus de 120 milliards de dollars en 10 ans pour stimuler l'économie. Nous reconnaissons que ce financement servira principalement à combler des lacunes existantes sur le plan de l'infrastructure, mais nous demandons qu'on n'oublie pas l'infrastructure appartenant à des organismes sans but lucratif, ou exploitée par ceux-ci, ce qui inclut les associations communautaires, les logements abordables, les refuges, les théâtres communautaires et les centres sportifs. Des milliers d'organismes sans but lucratif ont de la difficulté à gérer leurs activités dans des locaux abandonnés depuis longtemps et jugés inadéquats par des entreprises du secteur privé.

Les programmes antérieurs de financement des infrastructures ont exclu les organismes sans but lucratif ou lorsque ceux-ci ont reçu de l'argent, les grandes institutions étaient favorisées. Même si elle est ouverte en théorie aux organismes sans but lucratif, l'aide financière est accordée aux municipalités qui distribuent cet argent comme elles le jugent bon. Il parvient rarement jusqu'aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

En résumé, nous devons garantir que du financement fédéral est injecté dans les projets d'infrastructures qui offrent des avantages communautaires et culturels au public.

Recommandation 3 : Concevoir des programmes d'infrastructure accessibles aux organismes sans but lucratif qui incluent clairement les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

### PROCESSUS DE MODERNISATION DES RÈGLES RÉGISSANT LE SECTEUR DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE ET SANS BUT LUCRATIF

Enfin, la CCVO appuie la recommandation d'Imagine Canada qui porte sur la mise en œuvre d'un processus doté de toutes les ressources nécessaires afin d'explorer un nouveau cadre législatif et réglementaire pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. La CCVO considère que l'engagement pris par le gouvernement de « moderniser les règles régissant le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif [et de créer] un nouveau cadre législatif pour renforcer le secteur » [TRADUCTION] est encourageant et offre une occasion de repenser le rôle du secteur. Nous reconnaissons aussi toutefois la complexité et les vastes répercussions que pourrait entraîner un tel changement, ce qui oblige à avoir un processus solide qui inclut des consultations générales et un partenariat avec le secteur, ainsi que des ressources visant à aider à comprendre les options et les répercussions.

Recommandation 4 : Le gouvernement fédéral devrait s'engager à appliquer un processus doté de toutes les ressources nécessaires afin d'explorer un nouveau cadre législatif et réglementaire pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Ce processus devrait reconnaître le rôle vital que les organismes d'encadrement peuvent jouer dans la mise à contribution du secteur et l'importance pour le Comité permanent des finances de la Chambre des communes d'étudier en détail toute réforme proposée.

La CCVO vous remercie de tenir compte de son mémoire, et ses représentants sont prêts à répondre à vos questions ou à intervenir davantage à ce sujet lorsque vous le jugerez bon.

Cordialement,

Katherine van Kooy  
Présidente et chef de la direction